

Convocqué le 08/12/2018, le conseil s'est réuni ce jour à 18h30.

Le secrétariat est assuré par T. Nonnotte

Absente : M.A Sauvayze

Absents excusés : P. Tréye et F. Capra (procuration à G. Cuena)

- Mise à jour des Statuts de la CAGB ----- 18/28
 Il s'agit d'actualiser la liste des communes et d'apporter des précisions à certaines compétences comme les abus bus, les aires d'accueil des gens du voyage
 Avis Favorable : 10/10
- Forêt 2019 = travaux, affouage ----- 18/29
 Coupe 2019 ----- 18/30
 Sur proposition du maire et des garants, le CM approuve (10/10) le programme de travaux 2019 (coupe 4 jours M66,22 €) la délivrance d'affouage et la coupe de feuillus (4)
- Mise à disposition des emprunts, biens et subventions
 Compétence Eau/Assainissement ----- 18/31
 Le CM (10/10) autorise le maire à signer le certificat administratif qui permet cette transaction
- Convention de gestion des services d'entretien de la voirie
 communale entre la Cagb et Braullans ----- 18/32
 A compter du 01/01/2019 la compétence en matière de voirie communale est dévolue à la Cagb qui doit donc en assurer l'entretien. Toutefois, pour conserver une gestion de proximité une convention est proposée pour que la commune poursuive son action dans ce domaine de compétence.
 Le CM approuve (10/10) le contenu et autorise le maire à la signer.
- Demande de participation à une classe découverte ----- 18/33
 au Barbois pour 4 CM1/CM2 (Ecole de Parchaux)
 Rejet du CM = abs 1 ; contre 9
- Indemnité de conseil du trésorier ----- 18/34
 remplacement du 01/10/2018 au 31/12/2018
 Refusée par le CM = 10/10.

La séance est levée à 20h40

Le maire,



Le secrétaire,

Les conseillers